

Dossier suivi par :
Direction des ressources humaines
Secrétariat – tel. 02 31 30 92 60
XB/COJ/MK/SA

DECISION N°74/25
PORTANT DELEGATION PERMANENTE DE SIGNATURE
à Monsieur Yvan LE GUEN,
Directeur adjoint – Direction des achats et de la logistique

Le Directeur de l'Etablissement Public de Santé Mentale de Caen,

- Vu l'article L6143-7 du Code de la Santé Publique relatif aux attributions du Directeur d'un établissement public de santé,
- Vu les articles D6143-33 à D6143-36 et R6143-38 du Code de la Santé Publique relatifs à la délégation de signature,
- Vu le décret N° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de Direction des établissements publics de santé,
- Vu le décret n°2017-701 du 2 mai 2017 relatif aux modalités de mise en œuvre des activités, fonctions et missions mentionnés à l'article L. 6132-3 du Code de la Santé Publique, au sein des GHT,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable du 23 mars 2000 applicable aux établissements publics de santé (M21) et les textes modificatifs,
- Vu la décision portant titularisation à compter du 1^{er} juillet 2018 de Madame Sylvie LEROY en qualité d'Attachée d'Administration Hospitalière à l'Etablissement Public de Santé Mentale de Caen,
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 12 Juillet 2022 portant nomination de Monsieur Xavier BOUCHAUT en qualité de Directeur de l'Etablissement Public de Santé Mentale de Caen,
- Vu le contrat de travail avec effet au 15 avril 2024 de Madame Manon ROCHER, en qualité de Responsable de la logistique, Technicienne hospitalière contractuelle à l'Etablissement Public de Santé Mentale de Caen,

Vu le contrat de travail avec effet au 25 août 2025 de Madame Emilie LEROY en qualité d'Adjointe des cadres hospitaliers de classe normale, Responsable du suivi d'exécution des marchés et de l'encadrement des gestionnaires achats-logistique à l'Etablissement Public de Santé Mentale de Caen,

- Vu l'arrêté de la Directrice générale du Centre National de Gestion portant réintégration de Monsieur Yvan LE GUEN au sein de l'EPSM Caen en date du 28 février 2025,
- Vu la décision administrative n°19/25 fixant l'organigramme de la Direction de l'EPSM Caen en date du 13 mars 2025,

En conséquence,

- D E C I D E -

ARTICLE 1

Délégation permanente de signature est donnée, à compter du 17 mars 2025, à Monsieur Yvan LE GUEN, Directeur adjoint, à effet de signer pour le compte et au nom du directeur, tout acte et décision se rapportant à la gestion de la direction des achats et de la logistique et ce, dans la limite des attributions de son service et dans les conditions indiquées ci-après :

- Tous les courriers, actes, décisions, bordereaux de recettes, notes de service ou d'information nécessaires au fonctionnement de la direction des achats et de la logistique, hormis :
 - . les ordres de mission des personnels placés sous sa responsabilité,
 - . les conventions de coopération avec des établissements de santé ou des conventions impliquant une facturation ou une mise à disposition de personnel,
- Tous les documents relatifs à l'organisation du travail, aux congés et autorisations d'absence des personnels placés sous son autorité.

En ce qui concerne la direction des achats et la logistique :

- Tous les documents d'exécution des marchés publics notifiés par le GHT Normandie Centre
- Tous les actes d'achat de l'établissement relevant de son domaine d'activité, quel qu'en soit le montant et dans le respect des règles édictées par le GHT Normandie Centre.
- Tous les actes conservatoires nécessaires à la sauvegarde des personnes et des biens et au maintien en fonctionnement des installations de l'Etablissement public de santé mentale de Caen.

ARTICLE 2

Sont exclues de la présente délégation :

- Les actions contentieuses,
- Les questions de principe de politique générale et documents adressés aux différentes autorités administratives à ce titre,
- Les achats effectués dans le cadre de la délégation de signature du pouvoir adjudicateur ; à savoir le CHU Normandie Caen, établissement support du GHT Normandie Centre.

ARTICLE 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Yvan LE GUEN, Directeur adjoint, la délégation de signature est donnée à :

- Madame Sylvie LEROY, Attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tout document concernant le service achat, dans la limite de 20 000 euros hors taxes pour tout achat, qu'il soit réalisé en marché ou hors marché.

ARTICLE 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Yvan LE GUEN et de Madame Sylvie LEROY, délégation de signature est donnée :

- exclusivement en ce qui concerne la Direction des achats et de la logistique à Madame Emilie LEROY, Adjointe des cadres hospitaliers contractuelle, à Madame Manon ROCHER, Technicienne hospitalière contractuelle, dans les mêmes conditions que Madame Sylvie LEROY.

ARTICLE 5

La présente décision annule et remplace la décision n°24/25 du 27 mars 2025, portant délégation de signature.

ARTICLE 6

La présente décision prend effet dès que les mesures de publicité la concernant ont été mises en œuvre :

- publication sur le site Intranet de l'établissement et au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Calvados conformément aux dispositions de l'article R6143-38 du Code de la Santé Publique.

Fait à Caen, le 30 septembre 2025

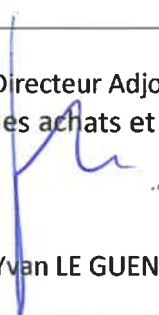
Le Directeur

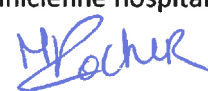
Xavier BOUCHAUT



Vu pour acceptation

Le Directeur Adjoint
de la direction des achats et de la logistique


Yvan LE GUEN

Attachée d'administration hospitalière  Sylvie LEROY	Adjointe des cadres hospitalière Emilie LEROY
Technicienne hospitalière  Manon ROCHER	

DESTINATAIRES

Externes	- Publication sur le site de la Préfecture du Calvados, Recueil des actes administratifs (RAA) - 2 exemplaires à Madame la Trésorière, DGFIP
Internes	- 1 exemplaire à la Direction d'Etablissement - 1 exemplaire Yvan LE GUEN, Directeur adjoint de la direction des achats et de la logistique - 1 exemplaire Sylvie LEROY, Attachée d'administration hospitalière - 1 exemplaire Emilie LEROY, Adjointe des cadres hospitaliers contractuelle - 1 exemplaire Manon ROCHER, Technicienne hospitalière contractuelle - 1 exemplaire aux dossiers administratifs des intéressés - Publication sur le site intranet